

OÙ FAIRE GARDER MON ENFANT SUR LE VAL DE FENSCH ?



Vous cherchez un mode de garde pour votre enfant de 0 à 6 ans ? Le Relais communautaire La Luciole à Hayange peut vous conseiller et vous aider à trouver la solution de garde la plus adaptée à vos besoins et à ceux de votre enfant, aussi bien en accueil individuel que collectif.
Accueil gratuit sur rdv : 03 82 53 31 37 ou ramlaluciole@agglo-valdefensch.fr



L'ASSISTANT MATERNEL AGRÉÉ

L'assistant maternel accueille à son domicile les enfants qui lui sont confiés par les parents. Vous pouvez trouver un assistant maternel par le biais :

du **Relais La Luciole** à Hayange (listes de professionnels, aides et conseils sur les démarches administratives) : 03 82 53 31 37

du site **Trouver un Assistant Maternel (TAM)**, propriété de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Vous y retrouverez les annonces d'assistants maternels habitant le territoire et ayant des places disponibles : www.tam.cavf.fr

du formulaire **Mon Offre emploi-Accueil (MOeA)**, qui permet de communiquer facilement et gratuitement au Relais La Luciole vos besoins de garde. Votre offre sera ensuite transmise anonymement aux assistants maternels. Le Relais vous mettra en relation avec le ou les professionnels pouvant répondre à vos besoins.
Formulaire disponible sur en contactant le Relais La Luciole et sur : www.agglo-valdefensch.fr, rubrique vie pratique / petite enfance

des deux **Maisons d'Assistants Maternels (MAM)** du territoire :

- Hayange - Le Château des petits trésors
09 53 47 46 62 - mam.lechateaudespetitstresors@gmail.com
- Florange - Baby Academy
09 82 26 97 04 - sandveroacademy@gmail.com



Les + :

- ✓ cadre familial sécurisant pour le jeune enfant
- ✓ trouver le professionnel répondant le mieux à vos besoins particuliers (horaires, exigences liées à votre emploi, proximité du domicile de l'assistant maternel...)



330 assistants maternels exercent sur le Val de Fensch



1 site gratuit de petites annonces dédié à la recherche d'un assistant maternel : www.tam.cavf.fr



4 le nombre maximum d'enfants accueillis simultanément par l'assistant maternel (selon l'agrément)

LES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF PUBLIQUES

Les multi-accueils et les micro-crèches publiques accueillent des enfants de moins de 6 ans à temps complet ou partiel, à titre régulier, occasionnel ou en urgence. Vous pouvez déposer un dossier de pré-inscription auprès de chaque structure, **indépendamment de votre commune de résidence**. Merci d'indiquer dans votre dossier de pré-inscription un ordre de priorité. Les dossiers de pré-inscription sont disponibles sur : www.agglo-valdefensch.fr, rubrique vie pratique / petite enfance

Les structures publiques d'accueil collectif sur le Val de Fensch :

- Algrange - Micro-crèche Les Petits pandas (10 places)
03 82 84 51 00 - algrange1@creche-la-maison-bleue.fr
- Fameck - Multi-accueil Le Rêve Bleu (50 places)
03 82 58 49 77 - ma.revebleu@orange.fr
- Florange - Multi-accueil Les Minipouss (35 places)
03 82 59 07 27 - sma-lamoisson@orange.fr
- Hayange - Multi-accueil La Maison des Doudous (55 places)
03 82 85 33 51 - maison-des-doudous@agglo-valdefensch.fr
- Knutange - Micro-crèche 3 Petits Chats (10 places)
03 82 86 38 08 - knutange1@creche-la-maison-bleue.fr
- Neufchef - Micro-crèche La Souris Verte (10 places)
09 61 62 69 24 - neufchef1@creche-la-maison-bleue.fr
- Nilvange - Multi-accueil Les Petits Patapons (38 places)
03 82 34 34 36 - nilvange1@creche-la-maison-bleue.fr
- Serémange-Erzange - Multi-accueil La Pommeraie (25 places)
03 82 82 31 63 - lapommerai@csc-seremange-erzange.fr
- Uckange - Multi-accueil Les Petits Pas (40 places)
03 82 86 26 62 - csc.multi@orange.fr



Les + :

- ✓ Structure adaptée aux besoins des enfants, avec des activités en fonction de leur âge.
- ✓ Sociabilisation et épanouissement des enfants sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance.
- ✓ Possibilité d'accueil à temps partiel et occasionnel.



9 structures publiques d'accueil collectif sur le territoire pour faire garder votre enfant



Tarif réglementé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle en fonction des revenus de l'année n-2

LES GARDES À DOMICILE

Les gardes à domicile sont des personnes qui interviennent directement à votre domicile pour garder votre (ou vos) enfant(s). À ce titre, la CAVF soutient le dispositif « **Taties à toute heure** » (garde d'enfants au domicile des parents), porté par l'association ALYS : contact@alys.fr - 03 87 34 43 43. Vous pouvez également employer directement un garde à domicile ou passer par un prestataire, qui s'occupera des démarches administratives et du recrutement de l'intervenant.



La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a conçu un guide de la Petite Enfance. Vous pourrez y retrouver des informations pratiques sur les modes de garde, les démarches administratives (notamment sur les allocations) mais aussi des services aux parents et des propositions d'activités pour les tout-petits.

Ce guide est à télécharger gratuitement sur : www.agglo-valdefensch.fr, rubrique Petite Enfance